Noisy-le-Grand
pratique

INSCRIPTIONS 2015
MODE D'EMPLOI

École, restauration scolaire, accueils de loisirs, études surveillées, Petits curieux.

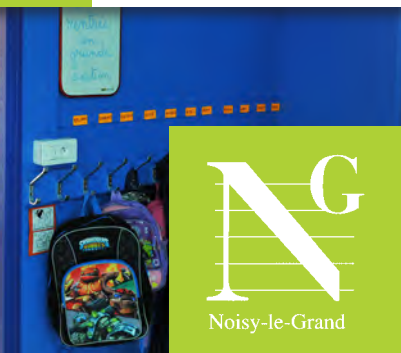

Noisy-le-Grand

ÉDITO

Comme chaque année, la rentrée de vos enfants se prépare dès le printemps, avec pour mot d'ordre la simplicité.

Pour faciliter vos démarches, la Ville vous permet d'inscrire vos enfants à l'école, à la restauration scolaire, mais aussi aux accueils de loisirs, aux *Petits curieux* et aux études surveillées en une seule fois et par correspondance.

C'est avec le même objectif de simplicité que la Ville vous propose le prélèvement automatique pour le règlement des activités périscolaires. Vous pouvez ainsi vous libérer des contraintes du paiement mensuel par chèque en choisissant ce dispositif simple et sécurisé.

Vous trouverez aussi dans cette brochure toutes les informations relatives à la nouvelle organisation de la semaine adoptée à la rentrée 2014 et au programme *Les petits curieux*. Ces activités ont réuni, cette année, près de 6 000 enfants. Un franc succès pour ce dispositif que la Ville souhaite encore améliorer. En effet, le programme de la rentrée prochaine sera ajusté en fonction des retours du comité de suivi mis en place conformément à mes engagements et qui réunit des parents d'élèves, des enseignants, des animateurs…

Les services de la Ville restent à votre disposition pour faciliter votre vie de parents et accompagner la réussite de vos enfants.

MICHEL PAJON
DÉPUTÉ-MAIRE DE NOISY-LE-GRAND

RENTRÉE MODE D'EMPLOI

La rentrée 2015 se prépare dès aujourd'hui

Pour que vos enfants puissent fréquenter le restaurant scolaire, les activités périscolaires des *Petits curieux,* l'accueil de loisirs ou l'étude surveillée en septembre 2015, leur inscription administrative préalable est obligatoire.
Vous avez jusqu'au 6 juin 2015 pour retourner votre dossier dans l'enveloppe pré-affranchie fournie à cet effet. Au-delà de cette date, aucune inscription ne pourra être prise en compte.

Des démarches simplifiées

Une seule demande suffit pour inscrire votre enfant à la fois au restaurant scolaire, aux *Petits curieux*, à l'étude surveillée et à l'accueil de loisirs !

- **Votre enfant est déjà inscrit à l'école et vous possédez un quotient familial calculé par la CAF : inutile de vous déplacer ! Votre inscription se fera simplement par courrier.** Il vous suffit, pour cela, de retourner les pièces demandées avec l'enveloppe préaffranchie fournie.
- **Pour les familles qui n'auraient pas encore de quotient familial CAF ou celles dont les enfants s'inscrivent pour la première fois à l'école, le pôle Famille, sports et loisirs vous reçoit sans rendez-vous à l'hôtel de ville.**
  Vous pouvez aussi inscrire votre enfant à la mairie annexe du Champy, à la mairie annexe des Richardets et à la Maison des services publics.

Pôle famille, sports et loisirs

Hôtel de ville - Place de la Libération
Tél. : 01 45 92 76 32 - Fax : 01 45 92 54 62
Ouverture du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 18 h.
Le samedi de 8 h 30 à 12 h (sauf les jours fériés et pendant les vacances scolaires).

ATTENTION ! Fin de la prise en charge des demandes : 15 min avant la fermeture.

QUOTIENT FAMILIAL : UN PRÉALABLE À L'INSCRIPTION

Pour plus de simplicité et d'équité, la Ville de Noisy-le-Grand a adopté le quotient familial de la Caisse d'allocations familiales (CAF) afin de calculer les tarifs des prestations. Une seule grille comportant 11 tranches sert au calcul des tarifs*.

EN PRÉALABLE À TOUTE INSCRIPTION, VOUS DEVEZ CONNAÎTRE VOTRE QUOTIENT FAMILIAL CAF

Deux situations sont possibles :

- **Votre enfant est inscrit à l'école et vous possédez une attestation de la CAF mentionnant votre quotient :** vous pouvez envoyer le dossier d'inscription par courrier.
- **Vous ne connaissez pas votre quotient familial et/ou vous inscrivez pour la première fois votre enfant à l'école :** vous devez vous présenter dans l'un des points d'accueil de la Ville pour constituer votre dossier.

TRANCHES	QUOTIENTS FAMILIAUX CAF
1	de 0 à 409,00 €
2	de 409,01 € à 550,00 €
3	de 550,01 € à 678,00 €
4	de 678,01 € à 884,00 €
5	de 884,01 € à 1 046,00 €
6	de 1 046,01 € à 1 187,00 €
7	de 1 187,01 € à 1 360,00 €
8	de 1 360, 01 € à 1 566,00 €
9	de 1 566,01 € à 1 825,00 €
10	plus de 1 825,00 €
11	hors commune

POINTS D'ACCUEIL

Adresses en page 11

- Hôtel de ville - Pôle Famille, sports et loisirs
- Mairie annexe du Champy
- Mairie annexe des Richardets
- Maison des services publics

* Accueils de loisirs, études surveillées, restauration scolaire, séjours vacances, classes d'environnement, École municipale des langues, activités dans les Maisons pour tous, à l'École municipale des sports et au Conservatoire Maurice-Baquet.

LES PETIS CURIEUX

Depuis septembre 2014, la Ville a adopté la semaine de 4 jours et demi. Les enfants scolarisés à Noisy-le-Grand, en maternelle et en élémentaire, ont classe :

- **Lundi, mardi, jeudi et vendredi : de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 45 à 15 h 30 ;**
- **Mercredi : de 8 h 30 à 11 h 30.**

▸ Un jour par semaine, de 15 h 30 à 17 h, les enfants peuvent participer au programme d'activités *Les petits curieux* proposé par la Ville.

▸ **Ces activités sont gratuites et facultatives.**

▸ **Pour y participer, votre enfant doit obligatoirement y être inscrit pour toute l'année** (voir en page 9).

DES ACTIVITÉS ADAPTÉES, VARIÉES ET DE QUALITÉ

Tout au long de l'année, chaque enfant suivra un programme complet en pratiquant 3 activités différentes.

▸ D'une école à une autre, en fonction des équipements et des structures disponibles, les activités pourront varier. Mais quelle que soit l'école de votre enfant, les parcours proposés dans le cadre des *Petits curieux* répondent aux mêmes principes de qualité : **des activités adaptées à l'âge de l'enfant et qui contribuent à son bien-être et à son développement.**

OÙ SE DÉROULENT LES PETITS CURIEUX ?

▸ **Pour les élèves d'élémentaire :**
Les petits curieux ont lieu **en priorité dans les écoles et les accueils de loisirs.** Les activités peuvent également se dérouler dans les gymnases de la Ville, dans les Maisons pour tous, au Conservatoire, à la Médiathèque, au cinéma Le Bijou, etc.
- Dans le cas d'un trajet court (moins de 15 min), les enfants se rendent sur le lieu de leur activité à pied.
- Pour un trajet plus important, la Ville assure leur transport aller et retour en car.

▸ **Pour les élèves de maternelle :**
Les activités se déroulent essentiellement **au sein de leur groupe scolaire.** Les déplacements occasionnels se font à pied, sur des trajets courts uniquement.

QUEL JOUR POUR LES PETITS CURIEUX ?

Pour permettre une utilisation optimale des équipements sportifs et culturels, les groupes scolaires sont répartis en 4 secteurs. À chaque secteur, correspond un jour pour *Les petits curieux*.

À SAVOIR

Les jours de *Petits curieux*, l'accueil de loisirs débute à 17 h et il n'y a pas d'études surveillées. Si votre enfant ne participe pas aux *Petits curieux*, il sortira donc de l'école à 15 h 30 ce jour-là.

VOTRE ENFANT EST DANS L'ÉCOLE	Les Abeilles Célestin-Freinet Le Clos-de-l'Arche Les Charmilles Les Coteaux Georges-Brassens Les Hauts-Bâtons	Alexandre-Dumas Gavroche Les Noyers Les Richardets Robert-Desnos	Le Clos-des-Aulnes La Varenne Jules-Verne Van Gogh Les Yvris	Le Clos-d'Ambert Joliot-Curie Jules-Ferry Paul-Serelle
LES PETITS CURIEUX ONT LIEU	**Le lundi, de 15 h 30 à 17 h**	**Le mardi, de 15 h 30 à 17 h**	**Le jeudi, de 15 h 30 à 17 h**	**Le vendredi, de 15 h 30 à 17 h**

EXEMPLE D'UNE SEMAINE DE CLASSE AVEC PETITS CURIEUX LE MARDI

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
7 h	ACCUEIL*	ACCUEIL*	ACCUEIL*	ACCUEIL*	ACCUEIL*
8 h 30	CLASSE	CLASSE	CLASSE	CLASSE	CLASSE
11 h 30					
12 h	PAUSE DÉJEUNER	PAUSE DÉJEUNER		PAUSE DÉJEUNER	PAUSE DÉJEUNER
13 h 45	CLASSE	CLASSE	ACCUEIL DE LOISIRS	CLASSE	CLASSE
15 h 30	ÉTUDES OU ACCUEIL DE LOISIRS	PETITS CURIEUX		ÉTUDES OU ACCUEIL DE LOISIRS	ÉTUDES OU ACCUEIL DE LOISIRS
17 h		ACCUEIL DE LOISIRS			
19 h					

* L'accueil du matin concerne les enfants jusqu'en CE2.

TOUT UN PROGRAMME

Les petits curieux, c'est **un programme d'activités ludiques, créatives, sportives, citoyennes adaptées aux âges et aux envies des enfants.** Proposés et encadrés par des professionnels de l'enfance et de l'animation, *Les petits curieux* sont conçus avec une grande exigence de qualité et de contenu. Ils répondent à plusieurs objectifs :

- éveiller la curiosité ;
- initier à de nouvelles pratiques ;
- apprendre à vivre ensemble dans le respect des règles ;
- favoriser l'autonomie ;
- passer un moment agréable entre camarades.

UNE HISTOIRE DE FAMILLES

Les petits curieux sont organisés autour de deux grandes familles d'activités : **le jeu et la création.**

- Au cours de l'année scolaire, tous les enfants inscrits aux *Petits curieux* pratiqueront au moins une activité dans chacune de ces deux familles.
- Une activité différente sera proposée à chaque trimestre.
- Dans chacune des deux familles, les propositions d'activités sont multiples et balaient de nombreuses pratiques :

EN MATERNELLE*

AUTOUR DE LA CRÉATION

- **Petits curieux Création :** des activités créatives qui développent la motricité fine. *Ex : poterie, collage, pâtisserie, etc.*
- **Petits curieux Découverte du monde :** pour s'ouvrir à l'environnement extérieur et aux cultures du monde. *Ex : découverte de l'art, initiation à l'anglais, etc.*
- **Petits curieux Raconte-moi une histoire :** des activités autour du livre pour rêver et développer l'imagination. *Ex : ateliers contes, lecture, création d'album, etc.*
- **Petits curieux Musique :** une initiation à la musique et aux instruments. *Ex : éveil musical, fabrication d'instruments, etc.*

*En moyenne et grande section

AUTOUR DU JEU

- **Petits curieux En pleine forme :** courir, sauter, se défouler… pour se sentir bien dans son corps. *Ex : danse, baby gym, sports collectifs, etc.*
- **Petits curieux À toi de jouer :** pour partager des moments ludiques en groupes et développer sa réflexion. *Ex : jeux de société, jeux de mémoire, etc.*

EN ÉLÉMENTAIRE

AUTOUR DE LA CRÉATION

- **Petits curieux Création :** pour expérimenter différentes formes d'expression artistique et laisser parler son imagination. *Ex : poterie, arts plastiques, dessin, etc.*
- **Petits curieux Culture :** s'émerveiller de la richesse des cultures du monde et explorer des univers inconnus. *Ex : théâtre, atelier bande dessinée, danse, chorale, etc.*
- **Petits curieux Citoyen de demain :** pour apprendre à vivre ensemble et à devenir un citoyen du monde. *Ex : atelier recyclage, informatique, initiation aux langues étrangères, etc.*

AUTOUR DU JEU

- **Petits curieux En pleine forme :** découvrir de nouveaux sports, apprendre à respecter les règles et se sentir bien dans son corps. *Ex : gymnastique, multisports, sports collectifs, roller, etc.*
- **Petits curieux À toi de jouer :** des activités variées pour développer son esprit critique, sa concentration et affiner son raisonnement. *Ex : jeux de société, de stratégie, de carte, de coopération, etc.*

DES PETITS CURIEUX ADAPTÉS AUX PETITES SECTIONS DE MATERNELLE

Pour respecter le rythme des plus petits, *Les petits curieux* évoluent :

- Pas de programme pré-établi, mais des activités adaptées à la capacité d'attention des élèves de petite section.
- Une équipe d'animateurs dédiée.

INSCRIRE VOTRE ENFANT… UNE ÉTAPE NÉCESSAIRE

Pour simplifier vos démarches, la Ville vous permet d'inscrire votre enfant en une seule fois à l'étude surveillée, au restaurant scolaire, à l'accueil de loisirs et aux *Petits curieux*. Une seule condition : renvoyer un dossier bien complété ou vous rendre dans l'un des points d'accueil municipaux **avant le 6 juin.** Cette inscription préalable est indispensable pour que votre enfant puisse bénéficier de ces services.

À L'ÉCOLE

L'inscription à l'école vous concerne :

- **si vous venez de vous installer à Noisy ;**
- **si vous inscrivez votre enfant pour la première fois (entrée en maternelle).**

Dans ce cas, présentez-vous dans l'un de nos points d'accueil pour créer votre dossier. Pensez à vous munir de l'ensemble des pièces nécessaires (voir en page 12 de ce document).

- Un certificat d'inscription vous sera remis par la Ville. Vous devez ensuite prendre rendez-vous avec le directeur d'établissement de votre enfant pour lui remettre ce document. Votre enfant pourra alors être scolarisé.

La liste des écoles et leurs coordonnées sont disponibles sur le site www.noisylegrand.fr

À NOTER

Si vous souhaitez scolariser votre enfant né en 2013 vous pouvez faire enregistrer ce souhait auprès des services municipaux.

MAIS ATTENTION !

Les places disponibles pour accueillir les enfants de moins de 3 ans sont très limitées. Cette décision dépend de l'Inspection de l'Éducation nationale.

À L'ÉTUDE SURVEILLÉE

- Destinée aux enfants des écoles élémentaires, l'étude surveillée fonctionne 3 jours par semaine de 15 h 30 à 17 h, selon le secteur scolaire. **Il n'y a pas d'étude surveillée le jour des *Petits curieux*.**
- Un enseignant encadre les enfants pour qu'ils puissent réviser leurs leçons.
- Seuls les enfants préalablement inscrits peuvent bénéficier de l'étude surveillée.

AU RESTAURANT SCOLAIRE

La société de restauration Elior cuisine les repas destinés aux restaurants scolaires de Noisy-le-Grand.

- Elle assure une permanence au pôle Famille, sports et loisirs les mercredis après-midi et les vendredis matin, aux heures d'ouverture du service (tél. : 01 45 92 64 12).
- Chaque mois, Elior vous adresse une facture détaillée. Vous pouvez déposer vos paiements dans la boîte aux lettres de l'Espace info-services ou les envoyer par la Poste.
- Encore plus simple et plus économique : vous pouvez opter pour le prélèvement automatique sur simple demande. Pour cela, présentez-vous, sans rendez-vous et muni d'un RIB, au pôle Famille, sports et loisirs.
- Les enfants dont les deux parents exercent une activité professionnelle ou peuvent justifier être à la recherche d'un emploi, bénéficient prioritairement d'un accès régulier au restaurant scolaire. Pour les autres cas, une demande de dérogation peut être adressée par courrier au service Restauration scolaire.

À SAVOIR

Votre enfant présente une allergie alimentaire et vous souhaitez qu'il soit accueilli au restaurant scolaire.

- Vous devez adresser une demande par courrier à Alain Bourguignat, adjoint au maire délégué à l'Éducation, et prendre rendez-vous avec la médecine scolaire au 01 43 04 11 79 dès le mois de juin. La démarche est identique pour le renouvellement.
- Vous bénéficiez d'un tarif spécifique (moins 0,50 € sur le prix du repas).

Le service Restauration scolaire peut vous renseigner sur les modalités de cet accueil au 01 45 92 78 74.

À L'ACCUEIL DE LOISIRS

Avant et après l'école, 30 accueils de loisirs proposent des activités à 1 600 enfants des écoles maternelles et élémentaires de Noisy-le-Grand. Ces activités s'organisent en toute sécurité autour du plaisir de jouer, d'être ensemble et de se détendre, dans le respect du rythme de l'enfant.

LES ACCUEILS PROPOSÉS

- Accueils du matin maternels et élémentaires (jusqu'au CE2) : de 7 h à 8 h 20.
- Accueils du soir maternels et élémentaires (jusqu'en CM2) :
  - de 15 h 30 à 19 h, 3 jours par semaine ;
  - de 17 h à 19 h, les jours des *Petits curieux*.
- Accueils du mercredi après-midi maternels et élémentaires : de 11 h 30 à 19 h.
  - **Les mercredis, le restaurant scolaire accueillera uniquement les enfants qui fréquentent l'accueil de loisirs l'après-midi.**

AUX PETITS CURIEUX

- ***Les petits curieux* sont gratuits.**
- Seuls les enfants préalablement inscrits pourront bénéficier des activités proposées.
- Cette inscription vous engage pour la totalité de l'année scolaire.
- L'affectation des enfants dans les différentes activités sera décidée par la Ville, en fonction des places disponibles.
- **Il n'y aura pas de *Petits curieux* la semaine de la rentrée :** les activités commenceront **le 7 septembre.**
  Du 1er au 4 septembre, le jour des *Petits Curieux,* les élèves inscrits seront accueillis de 15 h 30 à 17 h au sein de leur école.
  Si vous ne pouvez pas récupérer votre enfant à 17 h, il pourra alors rejoindre son accueil de loisirs habituel.

BON SAVOIR

Vous avez jusqu'au **6 juin 2015** pour inscrire votre enfant aux *Petits curieux* pour l'année scolaire 2015/2016.
Aucune inscription ne pourra être prise après cette date, ni en cours d'année.

LA NOUVELLE SEMAINE DE NINON

Dans l'école de Ninon, *Les petits curieux* ont lieu le mardi.

- Du 14 septembre aux vacances de Noël, Ninon **découvrira différents sports collectifs** (Petits curieux jeu).
- De janvier aux vacances de printemps, Ninon **s'initiera à l'italien** (Petits curieux création).
- De mai jusqu'à la fin de l'année scolaire, Ninon **apprendra à jouer aux échecs** (Petits curieux jeu).

PENDANT LES VACANCES

- Les accueils de loisirs reçoivent aussi les enfants de 7 h 30 à 19 h pendant les vacances scolaires. Pour en profiter, vous devez obligatoirement réserver leurs jours de présence grâce aux formulaires disponibles dans les accueils de loisirs.
- Toute absence en accueil de loisirs de 1 à 3 jours sera facturée au tarif habituel. En cas d'absence supérieure à 3 jours consécutifs, et uniquement sur présentation d'un certificat médical remis dans les 15 jours à compter du début de l'absence, seuls les 3 premiers jours seront facturés.

À SAVOIR

TRANSPORTS DES CLASSES SPÉCIALISÉES

- Noisy-le-Grand compte quatre classes spécialisées : deux classes d'intégration scolaire (CLIS) destinées aux enfants en difficulté et deux classes d'enfants non-francophones (CLIN).
Pour faciliter le déplacement de ces élèves, la Ville assure un service gratuit de transport selon un itinéraire défini.
Pour plus d'informations, contactez la direction de l'Éducation et de l'Enfance au 01 45 92 78 07.

BOURSE SCOLAIRE

- Vous avez peut-être droit à une bourse scolaire pour votre enfant.
Pour en savoir plus, contactez la Caisse d'allocations familiales Immeuble Descartes 29 promenade Michel-Simon Tél. : 08 10 25 93 10

RAPPEL

L'ASSURANCE EST OBLIGATOIRE !

Votre enfant doit être assuré pour toutes les activités extérieures scolaires et périscolaires, y compris pendant le service de restauration, les études surveillées et *Les petits curieux*. Lors de son inscription, vous devez fournir une attestation.

- Contactez votre assureur : dans la plupart des cas, le contrat de responsabilité civile familiale couvre les enfants pendant leur vie scolaire. Sinon, vous pouvez souscrire une assurance scolaire particulière. Il est aussi conseillé de souscrire une garantie individuelle accidents couvrant, notamment, les dommages que l'enfant pourrait subir.

TARIFS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE, DE L'ÉTUDE SURVEILLÉE ET DE L'ACCUEIL DE LOISIRS

À SAVOIR

- Encore plus simple : vous pouvez opter pour le prélèvement automatique pour régler les prestations de restauration scolaire, d'étude surveillée et d'accueil de loisirs. Faites-en la demande auprès du pôle Famille, sports et loisirs. Un RIB vous sera demandé.
- Les activités *Petits curieux* sont gratuites.
- Retrouvez toutes les modalités auprès de la direction de l'Éducation et de l'Enfance ou sur www.noisylegrand.fr (informations, fiches d'inscription en téléchargement, règlements intérieurs des services en consultation, etc.)

TRANCHES	QUOTIENTS FAMILIAUX CAF	RESTAURANT SCOLAIRE		ÉTUDE SURVEILLÉE prix par jour	ACCUEIL DE LOISIRS		
		1 repas ou pique-nique Maternelle	1 repas ou pique-nique Élémentaire		Accueil pré-/post-scolaire 1 matin ou 1 soir	Les mercredis en période scolaire 11 h 30 - 19 h (repas compris)	Vacances
1	de 0 à 409,00 €	0,78 €	0,93 €	1,12 €	0,57 €	2,53 €	3,67 €
2	de 409,01 € à 550,00 €	1,14 €	1,61 €	1,58 €	1,04 €	3,94 €	5,57 €
3	de 550,01 € à 678,00 €	1,72 €	2,29 €	1,81 €	1,44 €	5,25 €	7,47 €
4	de 678,01 € à 884,00 €	2,29 €	2,98 €	2,08 €	1,81 €	6,57 €	9,38 €
5	de 884,01 € à 1 046,00 €	2,86 €	3,54 €	2,30 €	2,21 €	7,78 €	11,08 €
6	de 1 046,01 € à 1 187,00 €	3,22 €	3,89 €	2,58 €	2,62 €	8,89 €	12,72 €
7	de 1 187,01 € à 1 360,00 €	3,54 €	4,24 €	2,81 €	3,00 €	9,90 €	14,06 €
8	de 1 360,01 € à 1 566,00 €	4,01 €	4,71 €	3,06 €	3,38 €	11,01 €	15,75 €
9	de 1 566,01 € à 1 825,00 €	4,57 €	5,16 €	3,30 €	3,79 €	12,22 €	17,42 €
10	plus de 1825,00 €	5,27 €	5,61 €	3,56 €	4,18 €	13,33 €	19,11 €
11	hors commune	9,74 €	9,74 €	4,04 €	5,62 €	30,70 €	43,84 €

Ces tarifs sont valables du 1er septembre 2015 au 31 août 2016

ADRESSES UTILES

Pôle Famille, sports et loisirs
Hôtel de ville
Place de la Libération
Tél. : 01 45 92 76 32 - Fax : 01 45 92 54 62

OUVERTURE :
- Du lundi au vendredi : de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 18 h.
- Le samedi : de 8 h 30 à 12 h (sauf les jours fériés et pendant les vacances scolaires).

ATTENTION !
- Fin de la prise en charge des demandes : 15 min avant la fermeture.

Mairie annexe du Champy
4 grande allée du Champy
Tél. : 01 43 05 66 00

OUVERTURE :
- du mardi au vendredi : 9 h-12 h 30 et 13 h 30-18 h
- le samedi : 9 h-12 h

Fermeture le lundi.

Mairie annexe des Richardets
Espace Théophile-Poilpot
17 avenue Gabriel-Péri
Tél. : 01 45 92 75 51

OUVERTURE :
- du lundi au vendredi : 9 h-12 h 30 et 14 h-17 h 30
- le samedi : 9 h-12 h

Maison des Services Publics
11/15 mail Federico-Garcia-Lorca
Tél. : 01 55 85 12 00

OUVERTURE :
- lundi et mercredi : 13 h 30-18 h
- mardi, jeudi et vendredi : 9 h-12 h et 13 h 30-18 h
- samedi : 9 h-12 h

MON ENFANT EST DÉJÀ INSCRIT À L'ÉCOLE ET JE VEUX L'INSCRIRE AUX ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

AVANT DE RETOURNER L'ENVELOPPE PRÉ-AFFRANCHIE, JE VÉRIFIE QUE J'AI BIEN JOINT TOUS CES DOCUMENTS :

- Fiche d'inscription à la restauration scolaire, à l'étude surveillée et à l'accueil de loisirs corrigée au besoin, complétée et signée (recto/verso).
- Fiche d'inscription aux *Petits curieux* remplie et signée (recto/verso, une fiche par enfant).
- Justificatif d'activité salariée ou de recherche d'emploi datant de moins de 3 mois afin de bénéficier des services de restauration scolaire et des accueils de loisirs.

▸ et aussi, suivant ma situation, les pièces justificatives de mon quotient familial :

- Si je bénéficie de prestations CAF : une copie d'attestation de paiement CAF datant de moins de 3 mois et mentionnant impérativement le quotient.
- Si j'ai un seul enfant et que je ne suis pas allocataire CAF : copie de la dernière feuille d'imposition + justificatif de domicile.
- Je considère que mes revenus correspondent à la tranche 10 de facturation des prestations : attestation sur l'honneur le spécifiant + justificatif de domicile.

EN COURS D'ANNÉE, JE ME DÉPLACE SANS RENDEZ-VOUS AU POINT D'ACCUEIL POUR DÉCLARER TOUT CHANGEMENT DE SITUATION

- Si j'ai changé d'adresse : un justificatif de domicile (Quittance de loyer, de gaz, d'électricité ou de téléphone fixe datant de moins de 3 mois).
- Si je suis divorcé(e) ou séparé(e) : une autorisation écrite de l'autre parent, un jugement de divorce ou une ordonnance du juge aux affaires familiales.

J'INSCRIS MON ENFANT POUR LA PREMIÈRE FOIS À L'ÉCOLE OU JE SUIS NOUVEAU NOISÉEN

JE ME DÉPLACE AU POINT D'ACCUEIL MUNI DE CES DOCUMENTS OBLIGATOIRES :

- Livret de famille.
- Carnet de santé de l'enfant à jour.
- Autorisation écrite de l'autre parent, jugement de divorce ou ordonnance du juge aux affaires familiales si je suis divorcé(e) ou séparé(e).
- Attestation d'assurance responsabilité civile (voir page 10).
- Certificat de radiation si l'enfant était scolarisé dans une autre ville.
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois ou certificat d'hébergement accompagné d'un justificatif de domicile de la personne qui m'héberge.

POUR L'INSCRIPTION AUX ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES ET LE CALCUL DU QUOTIENT, JE FOURNIS ÉGALEMENT LES DOCUMENTS SUIVANTS :

- Justificatif d'activité salariée ou de recherche d'emploi datant de moins de 3 mois afin de bénéficier des services de restauration scolaire et des accueils de loisirs.

▸ j'ai déjà un quotient CAF

- Copie d'attestation de paiement CAF (mentionnant impérativement le quotient) si je bénéficie des prestations.

▸ je veux faire calculer mon quotient CAF

- Dernière feuille d'imposition sur le revenu, même si je suis non imposable.

+

- Si je suis salarié(e) : bulletin de salaire de décembre 2014 et les 3 derniers bulletins de salaires des deux parents.
- Si je suis en recherche d'un emploi : notifications et 3 derniers décomptes justificatifs Pôle emploi.
- Si je suis commerçant(e), artisan, profession libérale, marchand ambulant : bilan et forfaits d'imposition.
- Si je suis divorcé(e) ou séparé(e) : justificatif de pension alimentaire.

Direction de la Communication de la ville de Noisy-le-Grand - Avril 2015 - Réf. 651 - Crédits photos : Henri Da Costa, Sébastien Brousseau, Igor Stefan, Hélène Peter, Julian Renard, Thinkstock, DR - Réalisation graphique : Aurélie Noueix - Imprimeur : Le Réveil de la Marne.